

N°3290 du 19 septembre au 2 octobre 2018

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Rentrer en combat pour nos droits



**Panorama des
contre-réformes
gouvernementales** (p. 4 à 6)

**La cotisation doit rester
la base de l'Assurance
chômage** (p. 8)

**FO en campagne pour
la défense du service
public** (p. 11 à 14)



p. 4

ACTU

Rentrée sociale : beaucoup de projets et contre-réformes à combattre dès le 9 octobre.....4-6
Éducation : la marche vers la privatisation de l'école.....7

C'EST EN NÉGO

Assurance chômage : FO demande le maintien du principe assurantiel.....8

DROIT

Élections professionnelles : ce que dit la loi en matière de représentation équilibrée hommes/femmes9

DOSSIER

Service public : la campagne FO pour les élections du 6 décembre est lancée11-14

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Réforme des retraites : FO revendique le maintien de tous les régimes existants.....16

Dordogne : l'UD FO alerte le président de la République17

Polynésie : la confédération FO en relais aux revendications de la CSTP FO.....18

Réseau routier : son entretien nécessite de renforcer les moyens, alerte FO.....19

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

Psychiatrie : FO fait le point sur le conflit à l'hôpital d'Amiens.....20

Plan social chez TKIS : l'UD FO de Moselle soutient les salariés.....21

HISTOIRE

Depuis *Résistance Ouvrière*, un journal au service des militants.....23

PORTRAIT

Céline Daumas : de l'autonomie au syndicalisme confédéré.....24



p. 11



p. 16

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite Force Ouvrière, puis FO Hebdo.

Directeur de la publication : Pascal Pavageau – Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama – Rédaction en chef D. Rousset.
Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Abonnements : V. Rigaut, tél. : 01 40 52 82 33 – Conception de la maquette : V. Pfohl.
Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 0750-9286 – Dépôt légal septembre 2018.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr



© NEW TIME SONG

L'éditorial de Pascal Pavageau

Secrétaire général @PascalPavageau sur Twitter

FO

« **ADHÉRER AU SYNDICALISME SIGNIFIE DÉLIVRER LE MONDE DE LA GUERRE** »

Léon Jouhaux

A l'occasion de la Journée internationale de la paix, qui commémore cette année les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et alors qu'une première édition du Forum de Paris sur la paix se tiendra le 11 novembre prochain, Force Ouvrière tient à rappeler, comme partie intégrante de l'engagement syndical, l'action menée en faveur de la paix et de la liberté.

L'attribution du prix Nobel à Léon Jouhaux en 1951 a été un acte fort et nous sommes fiers de cet héritage, gardant intacte la conviction selon laquelle la paix doit être fondée sur la justice sociale et l'amélioration de la condition de la classe ouvrière. Aujourd'hui comme hier, agir pour de justes et dignes conditions de vie et de travail est un défi quotidien comme un facteur intrinsèque de paix. Dépenser « *un pognon de dingue* » pour les plus précaires d'entre nous, dans la septième puissance économique du monde, et sans aucune autre condition que de les aider à sortir des trappes à pauvreté, c'est défendre un modèle social et républicain qui nous met tous à l'abri des armes.

Ce 21 septembre 2018 marque aussi le centenaire de la Première Guerre mondiale. Parmi les millions de morts, plusieurs centaines de « *fusillés pour l'exemple* » : pour la France, plus de 600 soldats tombés sous les balles françaises pour « *désobéissance militaire* ». Il est grand temps que justice soit rendue, cent ans après, et il est indispensable de soutenir la demande d'une réhabilitation collective de ces hommes, victimes d'une discipline poussée à son extrême, exécutés pour avoir dit non à l'horreur, pour avoir voulu vivre.

« La fraternité des hommes et des peuples est une force considérable qui, à l'instar du syndicalisme, naît du collectif et de la volonté de s'unir dans une même cordée. »

C'est au nom de l'idéal d'une paix universelle et durable qu'il doit être mis fin aux conflits sous toutes leurs formes, y compris l'intolérance et le mépris de l'autre, et que doit prévaloir,



partout et pour tou(te)s, la défense des droits de l'Homme. La fraternité des hommes et des peuples est une force considérable qui, à l'instar du syndicalisme, naît du collectif et de la volonté de s'unir dans une même cordée.

Condition essentielle de tout progrès social et fondement de notre engagement internationaliste, cet idéal de paix doit être réaffirmé comme valeur fondamentale constitutive de la construction européenne. Un idéal que Force Ouvrière se refuse à voir dévoyé par un libéralisme à outrance et un capitalisme tout-puissant, propices à une guerre, même économique, entre pays, entre régions, entre entreprises, une guerre de tous contre tous.

Contre-réformes et autres projets à combattre dès le 9 octobre

Du projet de loi Pacte, fait pour les employeurs, à la réforme qui menace la fonction publique en passant par l'inquiétude inhérente à la renégociation des règles de l'Assurance chômage, la réforme redoutée des retraites, les menaces sur les structures hospitalières et leurs moyens via la réforme du système de santé et les réformes à l'Éducation nationale... Panorama des mesures, projets de loi et contre-réformes qui font l'actualité et contre lesquels FO appelle à se mobiliser à l'échelon interprofessionnel avec pour première étape le 9 octobre.



Pascal Pavageau reçu à Matignon le 30 août 2018.

■ La loi Avenir professionnel ne protège pas les travailleurs

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adopté par le Parlement le 1^{er} août dernier. Pour FO, ce texte, qui ouvre la porte à une individualisation et une diminution des droits des salariés, n'a rien du caractère protecteur initialement promis par le gouvernement. Ainsi, le compte personnel de formation sera

monétisé au 1^{er} janvier 2019. La gestion paritaire de la formation professionnelle disparaît au profit de France Compétences, « gouvernance multipartite floue », selon FO. Sur l'Assurance chômage, l'indemnisation de davantage de démissionnaires et l'ouverture aux indépendants se feront sous strictes conditions, et même au forfait pour ces derniers. La loi acte aussi l'ouverture d'une nouvelle négociation interprofessionnelle « sous tutelle étatique », dénonce FO.

Pour l'individu, peu de nouvelles garanties en matière d'apprentissage. En revanche, la loi libéralise l'offre de formation par les CFA, financés au contrat. Elle assouplit aussi les conditions de recours et d'exécution du contrat d'apprentissage, désormais ouvert jusqu'à 30 ans.

■ La fonction publique dans le viseur de l'exécutif

Au nom du credo du recul de la dépense publique,

l'exécutif prévoit la suppression de 4500 postes de fonctionnaires en 2019 et de plus de 10000 en 2020. Le gouvernement a aussi annoncé un nouveau gel des salaires des agents en 2019, alors que leur pouvoir d'achat a reculé de 16% depuis 2000. Il prône par ailleurs des réformes structurelles inspirées du programme Action publique 2022 (notamment du rapport CAP22), lequel envisage l'abandon ou la privatisation de missions publiques. Annoncée cet été, la réforme de l'organisation territoriale des services de l'État participe de cette volonté de réduire la voilure de la sphère publique. Autre inquiétude pour les agents, le projet de réforme (recours renforcé aux contractuels, développement du salaire au mérite, plan de départs volontaires, fusion des IRP), qui devrait faire l'objet d'un projet de loi au premier semestre 2019 alors que les neuf organisations du public (dont l'UIAFP-FO) rejettent ces attaques contre

le statut général de la fonction publique.

■ **Loi Pacte : au bonheur des patrons!**

Le Parlement étudie le projet de loi Pacte depuis le 12 septembre. Ce « *plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises* », doté de soixante-dix articles, a été « *construit avec les entreprises* » et « *pour les entreprises* », se félicite le gouvernement tandis que FO fustige un « *pacte conclu avec le patronat* », et en forme de « *septième ordonnance* ». Le projet répond en effet aux demandes patronales à travers des mesures (relèvement du plafond des seuils sociaux, allègement des obligations comptables, suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation...) qui affranchissent les entreprises de leurs obligations. Le Pacte entend « *favoriser le financement des entreprises* », les aider à « *croître* » et à « *créer de l'emploi* ». Pour FO, ce



plan, qui compte aussi des mesures facilitant de nouvelles privatisations (ADP, Française des jeux et Engie), se distingue par son « *absence de mesures favorables aux travailleurs* ».

■ **Négociation sur la santé au travail : une demande de FO**

Une négociation interprofessionnelle va s'ouvrir sur la santé au travail. Elle sera précédée d'une phase de concertation entre les interlocuteurs sociaux et les deux ministres de la Santé et du Travail. L'ou-

verture d'une négociation sur la santé au travail était une demande de Force Ouvrière, formulée dès mai 2018.

Les sujets sur la table seront issus du rapport Lecoq rendu le 28 août – qui préconise une simplification à l'extrême du système – ou proposés par les interlocuteurs sociaux. Pour FO, il convient de redonner des moyens et du sens à la médecine du travail, notamment avec le retour à la visite annuelle obligatoire. FO mettra l'accent sur la prévention, la responsabi-

lisation des employeurs, et sur la nécessité de pérenniser un financement par des cotisations ciblées et séparées pour la prévention et la réparation.

■ **Plan pauvreté : moins de droits et plus de devoirs**

Le « *je vous ai compris* » d'Emmanuel Macron adressé aux plus modestes suffira-t-il à endiguer la pauvreté? Parmi les annonces du président, la création d'un service public de l'insertion. L'État reprendra la main et s'appuiera sur les départements, les métropoles et les associations pour mettre en œuvre sa politique. Une loi sera votée en 2020, mais dès le 1^{er} janvier 2019 l'État aidera les départements qui s'inscriront dans une démarche d'insertion et sanctionnera les récalcitrants.

Autre annonce importante : la création en 2020 d'un revenu universel d'activité qui fusionnera « *le plus grand nombre possible de presta-*

Le pouvoir d'achat au régime sec

Haro sur le pouvoir d'achat. Une étude du ministère du Travail l'a confirmé en août, les salaires augmentent désormais moins vite que l'inflation. Une situation inédite depuis 2011. Or, le Premier ministre a annoncé la mise à la diète d'un certain nombre de prestations : allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, prime de naissance, complément de libre choix du mode de garde, pensions de retraite, pensions d'invalidité, rente d'incapacité permanente de travail, aides au logement.

Toutes ces prestations, jusqu'ici indexées sur l'inflation, ne seront revalorisées que de 0,3% en 2019 et en 2020. Problème : la hausse des prix décolle en ce moment et risque d'atteindre 1,7% à la fin de l'année 2018. Une double peine pour les bas salaires, principales victimes de la stagnation salariale. Quant aux retraités, ils ont déjà été affectés en début d'année, et ce sans compensation, par la hausse de 1,7 point de la CSG.

Des partis pris budgétaires à mettre en parallèle avec la politique du

gouvernement, qui a rendu en 2018 près de 5 milliards d'euros aux ménages les plus aisés en supprimant l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et en mettant en place une *flat tax* de 30% sur les revenus du capital. Selon une étude de l'Insee publiée cet été, une famille sur deux aide financièrement ses proches. Une solidarité familiale particulièrement tournée vers les ménages les plus modestes et les jeunes.

Nadia Djabali

tions sociales, du RSA aux APL ». Toute personne passant sous un seuil de revenu pourra en bénéficier. Combien percevront-elles et à partir de quel seuil? Cela n'a pas été évoqué dans le discours. En revanche, les sanctions ont clairement été énoncées : les bénéficiaires de ce revenu ne pourront pas refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi ou d'activité.

■ **Retraites : vers une individualisation du système**

Emmanuel Macron avait annoncé un vote de la réforme « dans le premier semestre » 2019. Mais le calendrier marque le pas. Après la trêve estivale, la concertation ne reprendra que le 10 octobre, par une réunion de l'ensemble des interlocuteurs sociaux. Objectif fixé par le Haut-commissaire à la réforme des retraites : tirer le bilan des six premiers mois de concertation et préciser le cadre des travaux pour les six prochains mois. La concertation pourrait déborder sur l'hiver 2019. Seule certitude sur le fond : le gouvernement annonce « un système universel, dans lequel chaque euro cotisé donne les mêmes droits à tous les Français ». FO demande des éléments concrets sur les effets de la future contre-réforme. Elle a déjà dit son opposition à un régime unique par points, qui signerait une individualisation du système, au détriment des droits et du niveau des pensions des retraités actuels et futurs. FO revendique le maintien du



Manifestation des retraités contre l'augmentation de la CSG et pour la revalorisation des pensions et des retraités, le 14 juin 2018, à Paris.

niveau global des prestations *a minima* au niveau actuel, à savoir 14 points de PIB.

■ **Hôpital et système de santé : la potion du docteur Macron**

Le 18 septembre, le chef de l'État a présenté une réforme de l'offre de soins censée renforcer la coordination entre l'hôpital et la médecine de ville. Pour l'hôpital, Emmanuel Macron reconnaît l'échec de la tarification à l'activité (T2A) et la souffrance

des personnels. Un constat que fait FO depuis près de quinze ans. Mais pour le chef de l'État, le système de santé « ne souffre pas d'abord d'un problème de sous-financement. Il pêche par un vrai handicap d'organisation ». La solution réside notamment, selon lui, dans une réorganisation de la carte hospitalière n'excluant pas la fermeture de certaines activités et dans la création de nouveaux métiers (assistant médical, infirmier en pratiques avancées).

Pour FO, le problème de fond demeure le manque de moyens alloués à l'accès aux soins et aux recrutements de personnels. FO revendique le maintien de tous les établissements et de leurs personnels. Si l'octroi de 400 millions d'euros a été annoncé, FO rappelle qu'ils masquent un plan d'économies de la CNAM d'un montant de 2 milliards d'euros pour 2019.

**Nadia Djabali,
Valérie Forgeront,
Clarisse Josselin,
Françoise Lambert**

**LES RETRAITÉS MOBILISÉS
POUR LEUR POUVOIR D'ACHAT**

Les retraités de l'Union confédérale des retraités FO seront dans la rue le 9 octobre, ainsi que ceux de la CGT et de Solidaires. Ils protesteront contre la hausse de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier dernier et contre une revalorisation de leurs pensions (0,3%) inférieure à l'inflation en 2019 et 2020. Deux mesures qui viennent ou viendront grever un pouvoir d'achat déjà diminué par des dispositifs tels que la baisse de l'APL, la taxe CASA de 0,3% sur les retraites, la fiscalisation des majorations familiales ou par la revalorisation quasi nulle des pensions depuis 2013. Une autre action spécifique aux retraités (groupe des neuf, dont l'UCR FO) aura lieu le 3 octobre, autour du regroupement et de la remise d'une pétition sur le pouvoir d'achat aux parlementaires de la majorité présidentielle.

La Fnec-FP FO dénonce une « marche à la privatisation de l'école », et prépare la mobilisation interprofessionnelle.

Réforme du bac, réforme des conditions d'entrée à l'université, réforme de l'enseignement professionnel, avec pour cette dernière des premières mesures contenues dans la loi Avenir professionnel votée cet été.

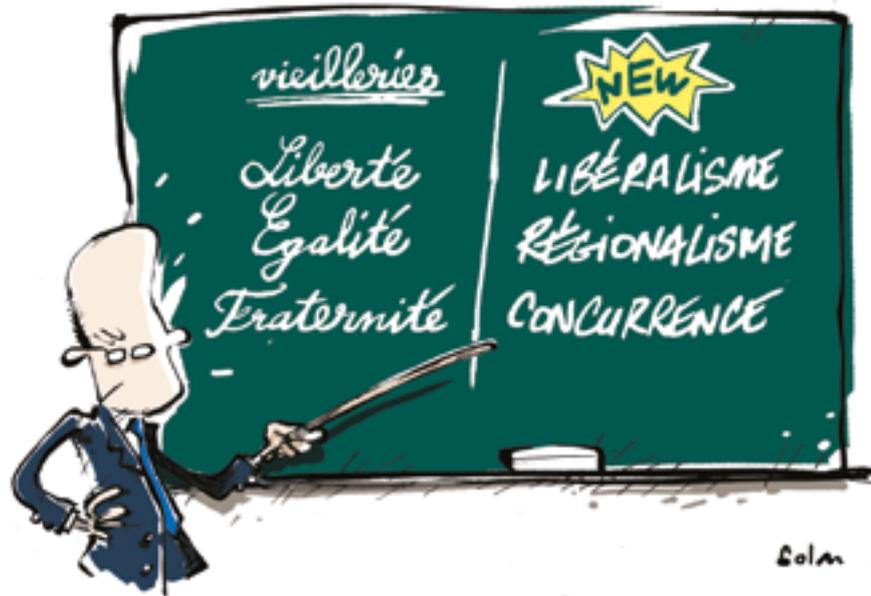
«La rentrée s'inscrit dans un contexte de démantèlement de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche», résume la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle (Fnec-FP FO). Un démantèlement qui s'inscrit dans celui, plus général, de la fonction publique et du statut de fonctionnaire d'État, souligne-t-elle.

Le «Nouveau contrat social avec les agents publics» va se traduire notamment par l'évaluation des établissements et des personnels selon les résultats et le mérite. Les programmes passent ainsi au second plan.

DISPARITION DE LA MOITIÉ DES ACADÉMIES

Cette évaluation devant se faire «en fonction des besoins territoriaux», précise le gouvernement, ce chantier est imbriqué dans celui de la réforme territoriale, à laquelle l'Éducation na-

Une rentrée scolaire sur fond de démantèlement de l'Éducation nationale



LE TABLEAU NOIR DU MINISTRE BLANQUER

tionale avait pour l'instant échappé en gardant ses vingt-six académies.

Le gouvernement a programmé la disparition de la moitié d'entre elles d'ici à 2021 et le renforcement des compétences des recteurs de région en matière de gestion des personnels. Développement des postes «à profil», mise en place de «RH de proximité», «professionnalisation» de la formation initiale avec le recrutement d'assistants d'éducation-enseignants (AED) non titulaires, c'est-à-dire corvéables et jetables à merci... La Fnec-FP FO voit dans toutes ces mesures «la marche à la privatisation de l'école».

De plus, alors que le nombre d'élèves et d'étudiants ne cesse d'augmenter du fait du boom démographique

des années 2000, les budgets se resserrent encore.

1800 SUPPRESSIONS DE POSTES DÈS 2019

La hausse de 1% pour le primaire et le secondaire en 2019 (de 51,5 à 52,1 milliards) est ainsi inférieure à l'inflation prévue. Le ministre de l'éducation a d'ailleurs confirmé 1800 suppressions de postes dès 2019 dans les collèges, lycées et services administratifs.

Alors que 350000 étudiants de plus sont attendus d'ici à 2025, créer un nombre de places suffisant dans les universités exigerait un budget en croissance de 2 milliards d'euros par an, soit dix fois plus que celle annoncée (1 milliard sur le quinquennat).

Parcoursup introduit donc des critères de sélection propres à chaque université, d'autant plus élitistes que leurs budgets sont serrés et leurs places disponibles par conséquent limitées.

En complément, le bac, par sa réforme, est remis en cause en tant que diplôme national et premier grade universitaire.

Face à cette opération de démantèlement général, qui passe aussi par «la remise en cause du code des pensions civiles et militaires» dans le cadre de la retraite par points, la Fnec-FP FO revendique l'abandon de ces «contre-réformes», et entend «préparer la mobilisation des personnels dans un cadre interprofessionnel». Première étape le 9 octobre.

Evelyne Salamero

Le chef de l'État avait demandé cet été aux interlocuteurs sociaux de revoir les règles d'indemnisation chômage. Le document cadrant cette négociation doit leur être transmis avant fin septembre. Le gouvernement prévient ne s'interdire « *aucun tabou* » pour la réforme à venir.

Réduction de la durée d'indemnisation, dégressivité du montant versé... Tous ces leviers, que les organisations syn-

Pour FO, l'Assurance chômage doit conserver son caractère assurantiel

dicales avaient rejetés lors de précédentes renégociations Unédic, ont été remis sur la table par l'Unédic et la Dares dans le cadre du « *diagnostic partagé* » qui s'est achevé le 14 septembre. « *Et toutes les présentations ont été faites sous le prisme des économies budgétaires* », dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi.

« ON NE SE FERA PAS HARA-KIRI »

Les interlocuteurs sociaux ont été reçus mi-septembre

au ministère du Travail pour une concertation avant l'envoi de la lettre de cadrage qui doit notamment fixer la trajectoire financière à respecter. Selon le programme de travail transmis le 5 septembre par le gouvernement, la nouvelle réforme devra « *réduire substantiellement l'endettement du régime* ». La délégation FO, reçue le 17 septembre, a rappelé à la ministre du Travail ses revendications, à commencer par le maintien du principe assurantiel avec un droit collectif basé sur la cotisation.

C'est à la lecture du document de cadrage, attendu autour du 20 septembre, que la confédération se prononcera sur sa participation ou non à la négociation. « *S'il s'agit de nous demander de détruire l'Assurance chômage, les interlocuteurs sociaux ne vont pas se réunir pour se faire hara-kiri* », avait prévenu Pascal Pavageau à Matignon le 30 août. Avant de s'exprimer, les leaders des organisations syndicales et patronales sont convenus de se parler pour une éventuelle réponse commune.

Clarisse Josselin

Air France : la revendication salariale toujours d'actualité

FO continuera « *à militer pour la résolution rapide d'une situation qui n'a que trop duré* », soulignait le syndicat FO Air France début septembre à l'issue de la réunion intersyndicale (neuf organisations) de la compagnie. Alors que le directeur général exécutif du groupe Air France-KLM, M. Benjamin Smith, vient de prendre son poste, FO lui a d'ores et déjà demandé de « *résoudre les conflits* » au sein d'Air France, notamment le conflit salarial. « *La revendication de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat reste légitime* », rappelle le syndicat, pointant des « *éléments supplémentaires qui irritent les salariés* » : la rémunération « *plus que confortable* » obtenue par le directeur général, mais

aussi « *la finalisation cet été d'accords d'augmentations salariales chez KLM* ». À Air France en revanche, malgré quinze journées de grève (entre février et juin) pour demander une hausse générale des salaires (+5,1% pour 2018), gelés depuis 2012, la direction a refusé la négociation. Elle

n'a proposé qu'une hausse minime puis une autre – tout aussi rudimentaire – assortie d'une modération salariale. En avril, les salariés ont rejeté à 55,44% une « *ultime proposition* ». Le P-DG a alors démissionné et la compagnie est restée quelques mois sans gouvernance exécutive. **V. F.**



© Denis ALLARD-REA



Représentation équilibrée femmes/hommes

En matière d'élections professionnelles, la Cour de cassation précise deux points importants par deux arrêts rendus en mai et en juin 2018, voués à une publicité maximale.

CE QUE DIT LA LOI

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les listes de candidats aux élections professionnelles doivent être établies de manière à respecter une représentation équilibrée et proportionnelle des hommes et des femmes dans chaque collège. Même si les ordonnances Macron ont modifié les textes en vigueur, elles n'ont pas tari pour autant les difficultés juridiques liées à l'application de ces articles.

Dans un premier arrêt, la Cour de cassation érige le respect de l'alternance femmes/hommes en une obligation quasi absolue (Cass. soc., 9-5-18, n°17-60133).

La constatation par le juge, après l'élection, du non-respect par une liste de candidats de la règle de l'alternance, prévue par la deuxième phrase du premier alinéa des articles L 2314-24-1 et L 2324-22-1, entraîne l'annulation de l'élection de tout élu dont le positionnement sur la liste de candidats ne respecte pas ces prescriptions, à moins que la liste corresponde à la proportion de femmes et d'hommes au sein du collège concerné et que tous les candidats de la liste aient été élus.

En l'espèce, il s'agissait d'une liste syndicale unique ayant respecté la proportion de femmes et d'hommes mais pas l'alternance. Tous les candidats de la liste avaient été élus.

Cette solution s'éloigne quelque peu des textes qui sont pourtant extrêmement clairs et qui ne souffrent normalement d'aucune exception.

Telle n'a pas été la vision de la Cour de cassation, qui admet une « certaine souplesse » dès lors que l'esprit de la loi est préservé...

Hormis cette exception, le non-respect de l'alternance entraîne nécessairement l'annulation des candidats dont le positionnement n'est pas conforme, peu important que les résultats des élections fassent que la représentation des hommes et des femmes soit conforme à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale (Cass. soc., 6-6-18, n°17-60263).

La recherche de la parité est un objectif que les syndicats se doivent d'intégrer, quoi que cela en coûte.

La Cour de cassation se montre intransigeante! Le respect de l'alternance est une obligation quasi absolue.

Dans un deuxième arrêt en date du 9 mai 2018, la Cour de cassation considère que, lorsque deux postes sont à pourvoir, l'organisation syndicale est tenue de présenter une liste conforme à l'article L 2324-22-1 du Code du travail, c'est-à-dire comportant nécessairement une femme et un homme, ce dernier au titre du sexe sous-représenté dans le

collège considéré (Cass. soc., 9-5-18, n°17-14088).

Dans cette affaire FO, le tribunal d'instance de Châteauroux a jugé que l'article L 2314-24-1, exigeant le respect de la proportion d'hommes et de femmes dans le collège, ne s'applique pas lorsque la liste présentée par le syndicat ne comporte qu'un seul candidat.

Pour FO, une analyse stricte du texte imposait de considérer qu'en présence d'une liste à un seul candidat, l'article L 2314-24-1 du Code du travail ne trouvait à s'appliquer qu'en présence d'une liste comportant plusieurs candidats.

Malheureusement, telle n'a pas été la position de la Cour de cassation.

Dorénavant, en présence d'une élection comportant deux sièges à pourvoir, le syndicat doit présenter obligatoirement deux candidats, il ne peut plus librement choisir de ne présenter qu'une candidature unique, y compris si ce candidat unique appartient au sexe majoritaire dans le collège.

A contrario, en présence d'une élection comportant un seul siège à pourvoir, le syndicat devrait apparemment rester libre de présenter un homme ou une femme, quelle que soit la proportion d'hommes et de femmes dans le collège. Ce dernier point reste sérieusement à confirmer à la suite de la décision de la Cour de cassation. Affaire à suivre...

Département des affaires juridiques



PHOTOS: F. BLANC



Pascal Pavageau en meeting à Marseille à l'Union départementale des Bouches-du-Rhône (13), le 11 septembre 2018, pour le lancement de la campagne des élections professionnelles dans la fonction publique du 30 novembre au 6 décembre 2018.

Service public: le vote FO pour s'opposer aux contre-réformes

La campagne FO pour les élections du 6 décembre dans la fonction publique est lancée. L'organisation vise à accroître encore son audience afin de combattre toujours davantage les attaques menées contre les services publics républicains.

Le 6 décembre 2018, quelque 5,2 millions d'agents publics (source ministérielle) sont appelés à renouveler près de 22000 instances représentatives des personnels. Il s'agit pour FO de confirmer sa représentativité et d'accroître la progression enregistrée lors du précédent scrutin en 2014. L'organisation avait alors renforcé sa position de leader à l'État, acquise lors des élections de 2011 malgré les complications

inhérentes aux nouvelles règles de représentativité. En 2014, l'organisation a affiché une nouvelle fois des scores en progression au sein de la territoriale et de l'hospitalière, où FO se situe en troisième position. Aujourd'hui encore, « toute progression de FO à la fonction publique sera la bienvenue. Il s'agit de maintenir nos implantations dans des administrations déstructurées », indique le secrétaire général de la confédération FO, Pascal Pavageau. Signe positif

à moins de trois mois des élections, « le nombre d'adhésions d'agents de l'État à FO est supérieur cette année à ce qu'il était en 2017 », souligne Christian Grolier, le secrétaire général de la Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF FO). « Nous avons pour l'instant plus de 450 listes portées par plus de 7000 candidats. On aura probablement plus de 550 listes », se félicite de son côté Hubert Raguin, le secrétaire général de la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle (FNEC-FP FO). À l'Éducation nationale, notamment, les votes se feront exclusivement et pour la troisième fois par voie électronique (voir p.13). « Nous sommes inquiets à chaque fois qu'il y a vote électronique », relève Pascal Pavageau, soulignant



Campagne FO : le meeting de Marseille comme première étape

Le meeting du 11 septembre à Marseille et en présence de Pascal Pavageau a réuni 800 personnes. Des visites ont été effectuées le même jour sur plusieurs sites publics (un hôpital, un lycée, un service des finances publiques). La confédération FO a ainsi lancé sur le terrain sa campagne pour les élections dans la fonction publique. En lien avec ses unions départementales et ses fédérations, l'organisation prévoit jusqu'à fin novembre quelque soixante à quatre-vingt-dix déplacements de secrétaires confédéraux sur le territoire. Ces déplacements seront l'occasion d'aller à la rencontre des agents lors de visites dans des services publics. À Marseille, Pascal Pavageau a adressé un message aux militants. Ils sont les « *irréductibles défenseurs du modèle et du progrès social* » contre « *un modèle de l'individualisation et du chacun pour soi* ».

AU CŒUR DE LA DÉFENSE DES STATUTS

Pour les cheminots, qui « *malgré une mobilisation extraordinaire* » ont pris de plein fouet la contre-réforme ferroviaire « *utilisée[...] pour casser dogmatiquement le statut, le cadre collectif de 120 000 personnes* », FO va « *continuer de revendiquer pour ce statut, pour une convention collective qui lui soit au moins égale* », indique le secrétaire général, avertissant de la menace qui pèse aussi sur le statut général de la fonction publique et donc sur le cadre d'emploi des agents. À l'État, a-t-il rappelé, « *300 000 postes ont été supprimés depuis 2004* », et 50 000 autres pourraient suivre. La fonction publique hospitalière est quant à elle attaquée « *dans de telles proportions au plan des effectifs que je ne sais comment ces personnels font pour nous soigner* ». Tous les fonctionnaires « *ont des valeurs républicaines, ils se sont engagés pour cela* », a insisté le secrétaire général. Un bien précieux pour les citoyens et usagers des services publics alors que « *nous sommes face à une situation d'abandon systématique des services publics républicains* ». Cela pose un problème plus large encore, a rappelé Pascal Pavageau, puisque « *70% de l'activité du privé est directement dépendante des aides publiques et de l'action publique* ».

qu'il faut « *aller à la rencontre des électeurs* ». En 2014, les militants de la FNEC-FP FO s'y étaient employés avec succès puisque FO avait poursuivi sa percée à l'Éducation nationale, devenant la troisième organisation de ce secteur.

DAVANTAGE DE LISTES FO EN 2018

Dans l'hospitalière, où de nouvelles implantations sont nées récemment et qui compte 85% de femmes, « *FO déposera plus de 1000 listes, soit 150 de plus qu'en 2014* », et ce malgré les nouvelles obligations en matière de parité hommes/femmes pour la constitution des listes, indique Denis Basset, le secrétaire général de la branche Santé de la Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS FO). Au sein du versant territorial, « *les chiffres montrent déjà que l'on déposera davantage de listes qu'en 2014 malgré les difficultés dues aux fusions de collectivités dans le cadre de la réforme territoriale* », indique Yves Kottelat, le secrétaire général de la fédération SPS FO. La campagne FO pointe les réformes ou projets de réformes qui attaquent les missions, les emplois et les statuts des agents. Cette contestation a déjà amené les fonctionnaires à s'inscrire, les 22 mars et 22 mai 2018, dans l'appel à des journées de grève nationale dans la fonction publique. En cette rentrée, ils s'inscrivent pleinement dans la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle du 9 octobre initiée par FO notamment.



« L'ENJEU EST PLUS PROFOND... »

Le projet de réforme en quatre axes intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics » vise ainsi à renforcer le recours aux contractuels (alors qu'ils sont déjà près d'un million), à développer davantage encore le salaire au mérite, à concevoir des mesures de départs volontaires de fonctionnaires vers le privé et à restructurer les instances de dialogue social, notamment par fusions entre les comités techniques et les CHSCT, ou encore en asséchant les commissions administratives paritaires (CAP) de leurs prérogatives. Les agents FO pointent aussi les mesures – notamment un nouveau gel des salaires en 2019 – qui détériorent davantage encore leur pouvoir d'achat, en recul de 16% depuis 2000. Sur le plan des effectifs, 120 000 suppressions de postes sont programmées d'ici 2022. Le gouvernement compte aussi revoir l'organisation territoriale des services de l'État pour « alléger » le périmètre d'action de l'État, en totale adéquation avec les visées du rapport du comité CAP22, lequel prône des abandons et privatisations de missions publiques. Si l'enjeu de ces élections est bien sûr la représentativité de l'organisation FO au sein de la fonction publique, cet « enjeu est plus profond », rappelle Pascal Pavaeau. Il s'agit pour FO, par l'audience de ses revendications, de pouvoir peser davantage encore dans le combat pour la défense des services publics qui, « au cœur de la République », sont « les garants de la cohésion sociale », rappelle la confédération FO. **Valérie Forgeront**

Les cheminots entrent aussi en campagne

Étant eux-mêmes à la veille d'élections professionnelles à la SNCF, les cheminots FO ont participé nombreux au meeting de Marseille.



Les cheminots, en grève pendant plus de deux mois avant l'été 2018, ont montré leur détermination à sauvegarder leur statut.

Plus de cent responsables FO Cheminots venus de toute la France ont rejoint le meeting du 11 septembre à Marseille, après s'être réunis le matin même dans la cité phocéenne. Une mobilisation à la hauteur d'un enjeu crucial : trois ans après les dernières élections professionnelles où la Fédération FO Cheminots avait frôlé les 10% (9,16%), lui permettant d'être représentative dans l'entreprise (elle l'est dans la branche), de nouvelles élections vont se dérouler du 16 au 22 novembre 2018.

EN BACKGROUND : LA GRÈVE DU PRINTEMPS ET LES ORDONNANCES

Cette année, le scrutin aura plusieurs particularités. Premièrement, il va se dérouler moins de six mois après une grève pour le retrait du nouveau pacte ferroviaire, qui programme notamment la fin du statut des cheminots, une re-

vendication clairement portée par la fédération FO.

Cette grève, historique tant du point de vue de la participation que de sa durée, a montré que s'ils ne sont pas fonctionnaires, les cheminots, toutes catégories confondues, ne s'en trouvent pas moins au cœur du combat pour la défense du service public. Le scrutin aura pour deuxième particularité de se dérouler après la fusion des instances représentatives du personnel, imposée par les ordonnances réformant le Code du travail. Alors que les cheminots disposaient de 31 CE, de 600 CHSCT et d'environ 250 instances DP, tout est désormais fusionné en 33 CSE (comités sociaux et économiques). « C'est au bas mot 90% des élus [toutes organisations syndicales confondues, NDLR] qui vont passer à la trappe! », dénonce la fédération FO qui, loin de jeter l'éponge pour autant, entend au contraire présenter des listes dans tous les CSE.

Evelyne Salamero



Élections mode d'emploi



Qui vote ?

Les fonctionnaires des trois branches de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), les fonctionnaires d'Orange et de La Poste, les contractuels, les personnels sous statut d'ouvriers d'État et les apprentis. Les intérimaires ne sont pas électeurs.

À quoi ça sert ?

Il s'agit d'élire (selon un scrutin à un seul tour, sur listes ou sigles) des représentants au sein des instances (consultatives) représentatives des personnels (IRP) pour les quatre ans à venir. Les résultats de ces votes permettront d'apprécier la représentativité des différentes organisations syndicales au sein de chaque versant de la fonction publique. Ces résultats serviront aussi à fixer la représentativité syndicale au sein des conseils supérieurs de chacun des versants de la fonction publique, ainsi qu'au sein du conseil commun à ces trois versants.

Pour quelles instances ?

Les électeurs seront concernés par un ou plusieurs scrutins en fonction de leurs statuts. Les fonctionnaires seront ainsi appelés à voter pour les comités techniques ministériels (CTM), les différents comités techniques (CT de proximité, de service, de réseau, de direction, d'établissement...) et les commissions administratives paritaires (CAP). Le résultat des votes aux CT participera à désigner les représen-

tants aux CHSCT. Les fonctionnaires des branches de la territoriale et de l'hospitalière, ainsi que les agents relevant d'une autorité administrative indépendante (AAI) ne sont pas concernés par les scrutins aux comités techniques ministériels. Les agents contractuels votent quant à eux pour les comités techniques et les CCP, soit les « commissions consultatives paritaires ». Les apprentis, lesquels disposent d'un contrat de travail de droit privé, peuvent voter aux CT dont relève leur service. Ils sont par ailleurs éligibles. Les personnels sous statut d'ouvriers d'État voteront aussi le 6 décembre. Ils sont concernés par les élections aux comités techniques et votent aussi pour des commissions nationales et locales (d'avancement, de discipline) propres à leur secteur.

Comment voter ?

Les votes se feront à l'urne ou via Internet, ou encore en mêlant ces deux systèmes. Le vote par correspondance – soumis à conditions – est possible aussi. Si la date des élections est fixée au 6 décembre 2018, cependant quelques secteurs de la fonction publique ouvriront le scrutin plus tôt, parfois dès le 29 novembre. C'est notamment le cas à l'État pour le secteur de l'Éducation nationale, du ministère de l'Intérieur et de celui de l'Économie et des Finances, où les scrutins pour renouveler toutes les instances se feront exclusivement selon le système du vote électronique par Internet. C'est la troisième fois depuis les élections professionnelles de 2011 que l'Éducation nationale sera concernée par un scrutin exclusivement électronique. Ce sera la première fois pour les ministères de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances. Dans les secteurs du ministère des Armées et du ministère des Affaires sociales, les scrutins concernant certaines instances se dérouleront aussi par voie électronique.

Valérie Forgeront

LES SERVICES PUBLICS : LES GARANTS DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Les services publics sont au cœur de la République a rappelé le Congrès confédéral FO qui se tenait à Lille du 23 au 27 avril 2018.

« Le Congrès entend réaffirmer la place centrale des services publics parmi les socles fondamentaux qui définissent notre République [...] »

« Le Congrès affirme qu'il y a une autre forme de politique possible que l'austérité pour le peuple.

Répondre aux besoins communs [...] c'est revendiquer une alternative à la destruction du modèle social, c'est développer des services spécifiés avec des embauches basées sur des emplois ou cadres statutaires existants ou à créer. [...] »

« L'ensemble des contre-réformes de ces dernières décennies, avec pour unique prisme une prétendue rationalisation des dépenses publiques, organisent des coupes dans les budgets au détriment du bon fonctionnement des services publics et ouvrent la voie à la privatisation des activités les plus profitables et à la disparition de nombreuses autres.

Le Congrès s'oppose à toute privatisation en cours et à venir et dénonce la vision capitaliste prédominante qui soumet le service public à des impératifs comptables. Il condamne l'ensemble des réformes successives impactant le service public qui ont fait voler en éclats le droit de chaque citoyen d'accéder à ces services [...] engendrant de facto une inégalité généralisée. »



AVEC
FO JE
DÉFENDS LE
SERVICE
PUBLIC

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018

FO

Retraite : pas aux points, la réforme!

Force Ouvrière demande des éléments concrets sur la future réforme, alors que la concertation entre les interlocuteurs sociaux et le Haut-commissaire nommé par le gouvernement, entamée depuis six mois, reste sur des concepts d'ordre général.



Force Ouvrière sera-t-elle enfin entendue à la reprise de la concertation sur la réforme des retraites, le 10 octobre? La confédération demande depuis plusieurs mois des éléments concrets sur les effets de la future réforme. « *Les retraités ne vivent pas avec des concepts, mais avec des euros* », rappelle Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé du département Retraites.

Alors que la concertation a débuté à la mi-avril, le gouvernement n'a toujours pas abattu ses cartes sur le cœur de la réforme. La concertation et les interventions du chef de l'État laissent toutefois entendre que le fameux régime universel unique par répartition, destiné à remplacer les 42 régimes existants, pourrait être

un système par points. Dans un tel système, le salarié achète des points grâce aux cotisations, et le montant de la pension est calculé en multipliant le nombre de points accumulés par la valeur du point, elle-même fixée en fonction de paramètres financiers et économiques.

FO OPPOSÉE À UN RÉGIME UNIQUE PAR POINTS

Par nature, ce type de système est moins solidaire que le régime actuel, calculé en annuités. Il désavantage particulièrement les salariés avec des carrières incomplètes. Et il signe de surcroît une individualisation des droits. C'est pourquoi FO est opposée à un régime unique par points et revendique

le maintien de tous les régimes existants. Comme l'a expliqué le secrétaire général de FO, Pascal Pavageau, sur France Inter, avec un tel système, « *au bout du bout, personne n'arrivera à prendre sa retraite parce que personne n'aura jamais, qu'il ait 65 ans, qu'il ait 70 ans, 75 ans, suffisamment de points pour pouvoir partir* ».

« *Dans un système unique par points, il n'y a plus d'âge légal de départ à la retraite, confirme Philippe Pihet, il est remplacé par un âge pivot qui peut varier dans le temps, c'est l'âge auquel la masse des cotisations doit correspondre à la masse des prestations pour qu'il y ait un équilibre financier.* » La solidarité passe donc au second plan. Philippe Pihet craint, avec la future réforme, « *un nivellement par le bas* ». « *Une parfaite illustration, c'est l'épisode des pensions de réversion, au début de l'été* », rappelle-t-il. Dans un document de travail remis aux interlocuteurs sociaux par le Haut-commissaire à la réforme des retraites figurait une question, qui avait mis le feu aux poudres : « *Doit-on maintenir les pensions de réversion sans conditions de ressources?* » Force Ouvrière s'était insurgée contre une telle hypothèse, rappelant que supprimer les pensions de réversion plongerait la moitié des veuves dans la pauvreté. Sur ce sujet non plus, le gouvernement n'a pas clarifié ses intentions. Il est désormais question de mise sous conditions de ressources. Ce à quoi FO s'oppose.

Françoise Lambert



L'UD de la Dordogne s'adresse au président de la République

Le chef de l'État était en visite près de Périgueux le 19 juillet. L'union départementale FO a saisi l'occasion.



Manifestation de la fonction publique le 22 mai 2018 à Périgueux.

Retraite par points, désertification des services publics, accords dérogatoires qui « conduisent les employeurs à exiger l'inacceptable de leurs salariés »... Au moyen d'un courrier qu'elle lui a fait remettre, l'Union départementale FO de la Dordogne a profité de la visite du président Emmanuel Macron pour « attirer [son] attention sur les inquiétudes des salariés du département face aux conséquences des réformes économiques et sociales engagées par [son] gouvernement ».

Pierre Courreges-Clerc, secrétaire général de l'union départementale, et

Joël Buisson, secrétaire FO départemental des agents de la fonction publique, ont été reçus par un conseiller du président. Ils ont aussi souligné la faiblesse du salaire moyen par tête dans le département (2075 euros contre 2599 nationally) et alerté le président sur la situation catastrophique de l'emploi, évoquant en particulier les papeteries de Condat qui ne pourront pas réaliser les investissements nécessaires au maintien des cinq cents emplois existants sans une aide de l'État. À ce jour le courrier est resté sans réponse.

Evelyne Salamero

LE CHIFFRE

2,3 % d'inflation

L'inflation s'est établie à 2,3% sur un an, selon les chiffres provisoires de l'Insee dévoilés le 31 août 2018 et confirmés le 13 septembre. Elle reste ainsi au même niveau qu'en juillet, le plus haut depuis au moins six ans. Principaux responsables selon l'institut : l'énergie et les produits alimentaires. Ce qui annonce un hiver encore plus difficile pour les bénéficiaires de petites retraites et les foyers modestes, à l'heure de l'annonce du gel de leurs prestations sociales. En effet, ces dernières n'étant plus indexées sur l'inflation, qui elle monte, cela entraîne *de facto* leur diminution. Bref, une baisse qui ne dit même pas son nom. En revanche, les loyers, eux, restent indexés sur l'inflation... « On attaque la capacité de survie des plus démunis et des plus précaires », soit les « derniers de corvée », a dénoncé le secrétaire général de FO, Pascal Pavageau, au lendemain de ces annonces, et cela après une année de « cadeaux aux premiers de cordée ». Mais à trop tirer sur la corde...

LE MOT

Négociation

Remontant au temps des Romains, et sans doute des Gaulois réfractaires, le mot négociation prit un tour marchand en s'appliquant à l'établissement de la valeur d'échange de marchandises. D'où le mot négoce. Plus tard arriva le mot négociateur, habilité dans les affaires plutôt publiques, se différenciant de celui de négociant, œuvrant, quant à lui, dans le commerce de gros.

Il entend une volonté d'établir un accord malgré des intérêts divergents entre les parties, publiques ou privées. Ce que résumait ainsi le secrétaire général de FO, Pascal Pavageau, le 30 mai dernier* : « Nous sommes présents là où il le faut pour faire entendre notre voix et ainsi celle des travailleurs. » Et cela « en prenant part aux discussions et souvent en les initiant, pour faire valoir nos revendications, contrer les mesures que nous jugeons mauvaises et obtenir de nouveaux droits ». Car « évidemment, la négociation comme la concertation ne signifient pas l'acceptation ».

* « Négociation, contracter : des pratiques constructives intrinsèques à Force Ouvrière », *éditorial du secrétaire général de FO du mercredi 30 mai 2018.*

En Polynésie, FO exige réparation de l'État sur le nucléaire

Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée des relations avec les structures des Outre-mer, s'est rendue début août en Polynésie française pour présider le 8^e congrès de la CSTP FO. Dans cette collectivité de 276 000 habitants, la question du fait nucléaire reste centrale.

La surface de la Polynésie, un archipel de 120 îles dont 75 habitées, est équivalente à l'Europe et la Russie réunies, explique Béatrice Clicq. Mais il n'est pas acceptable que des citoyens n'aient pas accès aux soins, à l'éducation ou au numérique au prétexte de leur situation géographique. Un message que la secrétaire confédérale a fait passer auprès des camarades mais aussi des autorités politiques qu'elle a pu rencontrer, dont le président de Polynésie.

UN MANQUE À GAGNER DE 500 MILLIONS D'EUROS

Elle a également rappelé que Pascal Pavageau souhaitait apporter une place importante aux territoires d'outre-mer. « Nous souhaitons être un soutien et être là en relais pour porter les revendications des camarades auprès des ministères concernés », poursuit-elle. Cela concerne l'égalité des droits mais aussi le fait nucléaire. La France a procédé à 193 essais nucléaires sur le territoire entre 1966 et 1996. Dans sa résolution outre-mer, le dernier congrès « exige de l'État la prise en compte, la prise



À gauche, Béatrice Clicq, secrétaire confédérale, et à droite, Patrick Galenon, nouveau secrétaire général de la CSTP FO.

en charge, la réparation, l'indemnisation des victimes des dégâts et risques nucléaires en Polynésie ».

Un premier pas historique a été accompli dans la loi Égalité réelle de 2017 avec la suppression de la notion de « risque négligeable », qui bloquait l'indemnisation des victimes. Cette reconnaissance est aussi au cœur de l'Accord de l'Élysée de mars 2017, qui regroupe des

mesures axées sur le développement du territoire. Mais le combat se poursuit. Actuellement, les maladies du nucléaire sont supportées par le système de protection sociale local, la PSG. « Pour FO, la prise en charge revient à l'État français, ce qui représente rétroactivement plus de 500 millions d'euros », poursuit Béatrice Clicq. À quelques mois des élections dans la fonction pu-

blique, elle a aussi rappelé les revendications de FO spécifiques à l'outre-mer. Dans sa résolution, le Congrès dénonce notamment « le pouvoir d'achat fortement dégradé des fonctionnaires et agents publics [...] consécutif à une rémunération définie au niveau national sans considération du coût de la vie locale ».

Clarisse Josselin

PATRICK GALENON REPREND LA TÊTE DU CSTP FO...

Le 8^e congrès de la Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie CSTP FO, organisé le 9 août à Taaone, a élu à la quasi-unanimité (moins une abstention) Patrick Galenon au poste de secrétaire général. Il avait déjà occupé ces fonctions de 2004 à 2017, avant de partir en retraite. Son prédécesseur à ce poste, Angélo Frébault, élu en juin 2017, a décidé de se tourner vers une carrière en politique, hors de l'organisation FO. Il a démissionné de ses fonctions mi-mai 2018. Depuis, Patrick Galenon assurait l'intérim, dans une période un peu agitée. « Il fallait apaiser la situation et retrouver la sérénité, explique-t-il. Nous sommes le premier syndicat de Polynésie. J'espère que des jeunes vont prendre le relais, et retrouver un successeur dans deux ans. »

ÉLECTIONS

Au tour des chambres d'agriculture en janvier 2019

Les résultats des élections des représentants des salariés agricoles dans les chambres d'agriculture contribueront à mesurer la représentativité nationale et interprofessionnelle de FO en 2022. Les listes doivent être déposées au plus tard le 17 décembre. La confédération souligne l'importance de présenter des listes FO dans tous les départements, en dehors de toute alliance.

INTERNATIONAL

FO au congrès de la Confédération des syndicats arabes

La confédération FO participera au congrès de la Confédération des syndicats arabes (structure régionale de la Confédération syndicale internationale), qui va se tenir du 2 au 6 octobre prochain à Marrakech, au Maroc. Elle sera représentée par Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale chargée du département des Relations internationales et des Droits fondamentaux.

SANTÉ AU TRAVAIL

FO reçue au ministère du Travail

Une délégation FO, composée de Pascal Pavageau et des secrétaires confédéraux Michel Beaugas (Emploi et formation professionnelle), Karen Gournay (Négociation collective et rémunérations), Serge Legagnoa (Protection sociale collective), a été reçue le 17 septembre par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, autour de l'agenda social de l'automne. Les sujets sur la table : l'Assurance chômage, la santé au travail, l'inclusion dans l'emploi et l'anniversaire de l'OIT. La délégation a rappelé les revendications de l'organisation.

L'inquiétante dégradation du réseau routier français

« Après Gênes, personne ne peut plus dire "ça n'arrivera pas" », alerte FO. Si les ouvrages du réseau national sont bien surveillés, l'état du patrimoine géré par les petites collectivités locales est plus inquiétant.



Le pont Morandi à Gênes après son effondrement le 14 août 2018.

« **L**e discours du gouvernement ? C'est tout va très bien Madame la marquise », ironise Jean Hédou, secrétaire général de la FEETS FO, après les propos rassurants d'Élisabeth Borne, ministre chargée des transports, à la suite de l'effondrement du viaduc de Gênes. Le réseau routier et les ponts français ont certes besoin d'être entretenus, a reconnu la ministre. Et les financements nécessaires seront inscrits dans la loi d'orientation des mobilités examinée par les parlementaires cet automne.

LE DANGER DES ROUTES COMMUNALES

Un audit commandé par le ministère des Transports conclut à un retard accumulé dans l'entre-

tien des routes. Quant aux 12 000 ponts du réseau, un tiers a besoin d'un entretien préventif et 7% d'entre eux présentent « des dommages plus sérieux ». Problème : l'audit ne concerne que le réseau routier national non concédé, soit 1,2% des routes du pays. « Le danger vient d'ailleurs », prévient Jean Hédou. Notamment depuis la disparition de l'Atesat, l'assistance technique des services de l'État vers les communes et les petites collectivités. Ces dernières sont aujourd'hui livrées à elles-mêmes et manquent d'information, de moyens humains et financiers. Difficile pour elles de faire face à l'entretien courant et à la surveillance des infrastructures, notamment des près de 100 000 ponts dans leur giron.

Quant à l'ingénierie publique qui pourrait soutenir ces collectivités, elle est une des victimes des restrictions budgétaires. Le Cerema en sait quelque chose. Cet établissement public propose des expertises, notamment en matière de prévention des risques et d'infrastructures de transport. Le gouvernement a décidé de supprimer plus de 500 postes d'ici à 2022. Et les rumeurs de son démantèlement se succèdent. Parmi les nombreuses revendications de la FEETS FO figure le renforcement des effectifs et des moyens des composantes du réseau scientifique et technique du ministère chargé des Transports et de l'Équipement (Cerema, IFSTTAR et écoles) au bénéfice de l'ensemble de la nation.

Nadia Djabali

Hôpital psychiatrique d'Amiens : obtenir satisfaction sur les revendications

Le 4 septembre, le syndicat FO de l'hôpital Philippe-Pinel tenait réunion avec des responsables de la Fédération FO Santé et de l'Union départementale FO de la Somme. Objectif : apprécier le conflit en cours depuis le 15 juin et tout mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications.

Mardi 4 septembre, le panneau à l'entrée de l'hôpital Philippe-Pinel, à Amiens, affiche 82 jours de grève au compteur. Depuis le 15 juin, les salariés grévistes campent par roulement, jour et nuit, devant l'établissement.

POUR LA CRÉATION DE 60 POSTES

Ils revendiquent la réouverture de deux des quatre unités de soins fermées en quatre ans, la création de 60 postes, la titularisation des contractuels et l'effacement de la dette (12 millions d'euros). Les 990 agents s'inquiètent en outre du départ de médecins psychiatres.

Le mouvement, lancé par les syndicats FO, CGT et SUD, est désormais « drivé » par un collectif. « Pinel en lutte » regroupe, aux côtés des syndicats, des associations de familles et d'usagers et des médecins. C'est pour faire le point sur le conflit et tout mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications que les responsables FO du syndicat de l'hôpital, de la fédération et du département décident de se rencontrer.

Au petit matin d'une journée grise et pluvieuse, ils se retrouvent dans le local syndical. Le secrétaire du syndicat FO de l'hôpital, Frédéric Larivière, a réuni son bureau. Jean-Jacques Leleu, secrétaire de l'UD de la Somme, Luc Delrue, secrétaire fédéral FO Santé, ainsi que Grégory Leduc et Virgile Rodrigo-Martins, respectivement responsables régional et départemental FO Santé, sont de la partie. « Ces derniers mois, deux conflits en psychiatrie, au Rouvray et au Havre, se sont terminés par la satisfaction des revendications », rappelle Luc Delrue. L'idée : obtenir le même résultat à Amiens. À l'issue d'une heure d'échanges, une proposition émerge : écrire aux syndicats CGT et SUD pour leur proposer de peser, ensemble, pour obtenir des négociations avec l'Agence régionale de santé. La proposition est adoptée à l'unanimité par le bureau du syndicat FO de l'hôpital. « Il s'agit de préserver l'unité syndicale et d'organiser une AG du personnel sur la base des revendications établies par FO, CGT et SUD », explique Grégory Leduc. La direction a proposé de rencontrer les grévistes à sept reprises cet été, mais le collectif a refusé, posant



© F. LAMBERT

De gauche à droite : Grégory Leduc, secrétaire régional de la Fédération FO Santé, Sultana Fichten et Frédéric Larivière, secrétaire adjointe et secrétaire du syndicat FO de l'hôpital Pinel, Virgile Rodrigo-Martins, secrétaire départemental FO Santé, Luc Delrue, secrétaire fédéral FO Santé, et Jean-Jacques Leleu, secrétaire de l'Union départementale FO de la Somme.

comme préalable l'organisation d'une table ronde avec tous les acteurs, ARS, direction, syndicats, associations. « Les associations ont leur utilité, mais les syndicats sont les interlocuteurs légitimes de la direction et des pouvoirs publics,

ce sont eux qui peuvent négocier et faire aboutir les revendications. », expose Luc Delrue. Un premier pas vers un déblocage ? L'ARS va rencontrer les syndicats et les associations le 25 septembre.

Françoise Lambert

LA PSYCHIATRIE SOUS TENSION

Les conflits sociaux essaient dans les établissements, contre les suppressions de lits, de services et de postes. La situation a amené la Fédération FO Santé (SPS FO) à réunir le 26 juin sa commission psychiatrie. Elle a décidé de centraliser les revendications pour décider, le moment venu, d'une initiative nationale. La SPS FO a aussi sollicité une entrevue auprès de la ministre de la Santé. Agnès Buzyn avait promis en janvier et en juin que la psychiatrie ne serait pas le parent pauvre de la réforme de la santé. Mais sans octroyer de moyens supplémentaires, l'annonce risque de rester lettre morte.

L'UD FO de Moselle aux côtés des ouvriers TKIS de Sarreguemines

Le combat pour la pérennité du site TKIS et de ses emplois est engagé depuis l'annonce en août d'un plan social supprimant une trentaine de postes et l'unité de production de l'entreprise de Sarreguemines. L'UD FO de Moselle apporte son soutien au syndicat FO de l'usine.



Les militants FO de ThyssenKrupp Industrial Solutions à Sarreguemines.

La direction du site mosellan TKIS de Sarreguemines (ThyssenKrupp Industrial Solutions France, production de machines à granulat pour les ouvrages de travaux publics) a annoncé le 27 août à la délégation unique du personnel (FO et CFE-CGC) un plan social

d'une trentaine de suppressions de postes d'ici à la fin de l'année, soit un tiers de l'effectif (90 salariés). Vingt-quatre postes seraient supprimés à la production, ce qui signerait la fermeture de cette seule unité de production de TKIS France (dont le siège est à Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône). Les

autres pertes concerneraient les services administratifs. Incompréhensible pour les salariés. « *Le carnet de commandes est plein* », indique Alexandre Tott, secrétaire général de l'Union départementale FO de Moselle, qui soutient le syndicat FO du site (deuxième syndicat représentatif dans l'usine) dont les adhérents sont des ouvriers. Alors qu'un comité central d'entreprise s'est tenu le 3 septembre et que le processus de consultation des instances s'étirera jusqu'à novembre, indique le délégué FO du site, Ohran Yildirim, FO s'élève contre ce massacre des emplois au nom d'une prétendue compétitivité. « *La direction a fait part de son objectif de délocaliser*

la production en Inde», s'indigne Alexandre Tott.

FO AURA SON MOT À DIRE

Aidés d'un expert et d'un avocat, les salariés FO de TKIS Sarreguemines vont « *contester la légitimité économique de la fermeture de l'unité de production et demander le maintien des emplois* ». Si FO n'est pas représentatif au niveau central chez TKIS France, « *nous avons obtenu que le délégué FO de Sarreguemines participe à toutes les négociations du plan social* », indique l'UD FO. Créée en 1959, l'usine a déjà connu des changements d'appellation et de propriétaires, et une diminution d'effectif en 2015. Actuellement « *la direction tient un étrange discours aux ouvriers, leur assurant que le fait de poursuivre la production jusqu'à la fin de l'année permettra de garantir le travail des soixante salariés (secteurs conception et commercialisation) qui resteront sur le site* », s'indigne Alexandre Tott. L'UD FO redoute que la suppression de l'unité de production menace la pérennité du site.

Valérie Forgeront

DE FO HEBDO À L'INFO MILITANTE

Un journal de 24 pages comme outil militant et revendicatif à destination de l'ensemble de nos adhérents et syndicats.

L'inFO militante, nouvelle formule bimensuelle du journal confédéral, s'inscrit pleinement dans la continuité des parutions qui ont accompagné l'évolution de notre histoire commune. Ainsi, ce ne sera pas un numéro 1 mais le numéro 3290, dans la continuité de *Résistance Ouvrière* et de *FO Hebdo*.

L'inFO militante relatera la vie confédérale, fédérale, celle des UD, mais aussi celle des syndicats, des adhérents et des militants. Comme dans ses formules précédentes, le journal confédéral sera au service du syndicalisme libre et indépendant qu'incarne **Force Ouvrière**.

De *Résistance Ouvrière* à *L'inFO militante*, liberté et indépendance

C'est au moyen de leur journal qu'en 1947, les militants, de la base au sommet, qui ont bâti les fondements de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, se sont d'abord regroupés. Depuis, le journal a toujours été à leur service. Rétrospective et continuité.

Dans la clandestinité, les accords du Perreux du 17 avril 1943 réunissent, pour la seconde fois, la CGT. Réunification difficile et, dès la publication de *Résistance Ouvrière*, en août 1943, les confédérés de Jouhaux, secrétaire général de la CGT depuis 1909, se comptent face aux communistes de la *Vie Ouvrière*. L'éditorial du 24 novembre 1944 de *Résistance Ouvrière* (R.O.) proclame : « À la R.O. nous sommes des syndicalistes confédérés. » Jouhaux ne reprend publiquement ses fonctions qu'en mai par une déclaration (reproduite dans R.O. numéro 26 du 17 mai 1945) : « Les principes et les idées-forces qui furent à la base de notre action, depuis un quart de siècle, rencontrent aujourd'hui, dans ce pays qui veut revivre, l'adhésion d'une majorité indiscutable ». Il affirme : « [...] aujourd'hui comme hier *Résistance Ouvrière*, qui poursuit au grand jour le bon combat commencé dans la nuit de l'oppression... ».

Dans la continuité de R.O., vient la publication *Force Ouvrière* (avec comme sous-titre : « Hier *Résistance Ouvrière* - Aujourd'hui *Force* »), dont le premier numéro paraît le jeudi 20 décembre 1945. Le militant et journaliste André Viot en devient le premier rédacteur en chef.

Cette tendance des CGT confédérés autour du journal *Force Ouvrière* s'organise autour de grandes valeurs, telles l'indépendance syndicale et la défense de la laïcité. Bouzanquet (*Force Ouvrière* du 16 octobre 1947 - l'hebdomadaire ayant désormais comme sous-titre « FO défend la CGT contre toute emprise politique ») titre : « Offensive contre la laïque ». Ainsi vont se constituer des groupes, les « Amis de FO », qui affirment « publiquement l'existence du syndicalisme indépendant », et qui se réunissent en Conférence nationale, avec 250 délégués, place Lancry, à Paris, les 8 et 9 novembre 1947, jusqu'à la scission du 19 décembre. Au moment de la fondation de la CGT-FO, *Force Ouvrière* (qui ne deviendra *FO Hebdo* qu'en 1966) a déjà publié 119 numéros, avec pour sous-titre : « Pour la liberté et l'indépendance syndicale ». Il devient l'« organe officiel de la CGT-FO » au numéro 120 du



15 avril 1948,

après le congrès fondateur.

L'éditorial du numéro suivant affirme : « Nous voulons du réel », avec des pages sur la vie sociale internationale, la vie confédérale, fédérale et des UD... Soit un journal au service du syndicalisme libre et indépendant, en 1948 déjà, comme en 2018 toujours, avec sa nouvelle formule bimensuelle, *L'inFO militante*.

Gérard Da Silva

UN JOURNAL C'EST VITAL...

Un journal propre à FO, cela a toujours été vital, tant pour affirmer les positions de l'organisation, la vie de ses institutions, que pour assurer, régulièrement, l'information et la formation des militants.

C'était essentiel dans la *Résistance*, cela l'est toujours face aux destructions sociales du libéralisme comme face à la mainmise sur les médias, écrits ou audiovisuels, de quelques multinationales. Il nous faut un journal militant et libre. C'est ce qu'incarnera cette nouvelle formule.

« *L'interprofessionnel nous a manqué* »

Syndicaliste depuis l'âge de 31 ans, Céline Daumas, 43 ans, a choisi cette année de quitter le syndicalisme autonome et de rejoindre la Confédération générale du travail FO, à l'instar de 70% des adhérents de son ancien syndicat.

Venue au syndicalisme en 2005, davantage pour défendre les autres qu'elle-même, explique-t-elle, Céline Daumas était secrétaire académique (académie Aix-Marseille) du Syndicat national autonome des personnels d'administration et d'intendance (SNAPAI), qui s'est désaffilié de la Fédération autonome de l'Éducation nationale (FAEN) en 2016 pour se rapprocher de FO. Elle devient secrétaire départementale (Vaucluse) du Syndicat FO des personnels administratifs des services extérieurs de l'Éducation nationale (Spaseen FO), affilié à la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle (FNEC-FP FO). La militante a aussi relevé le « *challenge* », comme elle dit, de se présenter sur les listes FO aux prochaines élections professionnelles de la fonction publique.

GESTIONNAIRE D'UN COLLÈGE DE 750 ÉLÈVES

Divorcée, mère de deux enfants de 16 et 18 ans, gestionnaire d'un « *gros* » collège de 750 élèves en zone rurale, Céline n'est incontestablement pas du genre à se laisser effrayer par les responsabilités. La vie s'est chargée de forger sa capacité à affron-



Céline Daumas (ci-dessus à gauche) défilant aux côtés d'une camarade FO.

ter l'inconnu et à toujours trouver le côté positif des choses. Arrivée de Marseille, sa ville natale, à Cabrières d'Avignon (environ 2000 habitants) en 2003, cette citadine dans l'âme a fini par s'attacher à son nouvel environnement. « *J'y suis depuis quinze ans et même si cela a été très dur pour moi au début, je m'y suis adaptée. Aujourd'hui, je vis et je travaille au milieu des champs.* »

Comment fait-elle pour concilier les exigences de son métier, avec un poste à hautes responsabilités, et son activité syndicale? « *J'ai une décharge de service de vingt heures. Ce n'est donc pas infaisable, même si c'est lourd. Mais les activités du syndicat me portent tellement que cela me fait oublier tout le stress et toute la fatigue* », répond-elle.

SON COCKTAIL VITAMINÉ : L'INTERPRO, L'INDÉPENDANCE, LA LIBERTÉ ET LA FRATERNITÉ

Un bel enthousiasme, visiblement inhérent à sa nature, mais aujourd'hui renforcé par une nouvelle découverte: l'interpro! « *L'interprofessionnel nous a*

manqué. Dans mon ancien syndicat, au fil des années je me suis rendu compte que nous étions isolés. À FO, le syndicat peut s'appuyer sur la fédération, l'union départementale et la Confédération. Les infos circulent dans tous les sens entre toutes les structures, du coup on est toujours à la pointe de l'actualité et beaucoup plus réactifs dans notre action en direction des adhérents. »

Céline évoque aussi l'accueil du Spaseen et de la FNEC FO, la camaraderie, l'écoute et la « *pertinence des analyses* ». Elle garde un souvenir ému du Congrès confédéral, auquel elle a assisté en tant qu'observatrice, épatée par la « *liberté de parole* » et « *l'honnêteté* » des débats. Elle se souvient aussi avec précision du stage « *Découverte* » à l'union départementale, grâce auquel elle a appris l'histoire de la Confédération, de la scission de 1947 à nos jours. Autant d'étapes qui lui ont confirmé qu'elle avait fait le bon choix, celui de l'indépendance, de la liberté de pensée et de parole et de la fraternité, qu'elle a elle-même chevillées au corps.

Evelyne Salamero